Réunion du Pôle Nord le 09/03/2018 :
Présents *: MM. BROUSTE (Président) – DEMONT – LAPREE (remplace M. COPERTINO) – CLAVIERE –APOLLARO – PETIT – MALBRAND – BREMONT - HERAULT.*

Administrative *: Mme GONCALVES.*
Excusé *: COPERTINO.*

(Réunion du Pôle Sud le 09/01/2018 *:* **Présent** : *MM. BROUSTE (Président) – BARRIERE – CHAMOULAUD – GUICHARD – ROUMAGE - VERGNAUD.*

(Réunion du Pôle Sud le 13/02/2018 *:* **Présent** : *MM. BROUSTE (Président) – BARRIERE – CHAMOULAUD – GUICHARD – ROUMAGE – VERGNAUD – TACHON.*

(Réunion du Pôle Sud le 06/03/2018 *:* **Présent** : *MM. BROUSTE (Président) – BARRIERE – CHAMOULAUD – GUICHARD – LACOMBE – ROUMAGE – SYENAT – VERGNAUD.*

La Commission Régionale présente ses sincères condoléances à M. Philippe Barrière et à sa famille suite au décès de sa maman et M. Guy Malbrand et à sa famille suite au décès de sa belle mère

CFTIS – informations

- **Pour rappel** : un club qui est en dérogation (3ans) suite à accession, en cas de descente puis de ré-accession, il devra être à la bonne norme terrain pour un avis favorable
  La confirmation d'une accession d'un club non conforme au niveau « terrain » est sous la responsabilité de la Commission des Championnats Ligue. La CRTIS donne un avis négatif (1ère année >> un projet avant avril et après étude possibilité de 2 années supplémentaires - titre 6.3 – attention aux réserves)
- Tout dossier transitant pour la CFTIS doit **être obligatoirement tamponné et signé du propriétaire** (classement terrain ou éclairage, reclassement, Sye, etc...)
- Concernant les éclairages E2/E3/E4, **faire le relevé des points bis pour un classement ou reclassement**
- Concernant Foot 2000, vérifiez les dossiers classés **FootA11** avec une fin de NNI **en 0101**
- **Pour rappel : Les EFootA11** pour être utilisés en compétition officielle doivent obligatoirement être accompagnés **d'un certificat de conformité ou d'une attestation signée du maire pour son utilisation**

IMPORTANT : ACTIONS « terrains » en LIAISON avec les AIDES FAFA
Pour tous les clubs ayant des installations de ***niveau 5AN (vestiaires joueurs de moins de 20m² hors sanitaire et moins de 8m² HS pour les arbitres) et jouant en R4, R3 et R2,*** *une étude gratuite sur plan fourni peut vous être faite afin* ***d'obtenir les normes niveau 5 des règlements de 2014 – contacter le service « terrains » de la Ligue qui fera suivre votre demande***

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

PV du 12/12/2017 :

ECHIRE – NNI 791090101 - classé niveau 4.
LABENNE – NNI 401330101 – classé 5SYE.

PARTHENAY – NNI 792020101 – attente dossier de recontrôle conformité électrique du E4 (transmis à ce jour).
E3 conforme : **BORDEAUX –** NNI 330630301 (Chaban Delmas) - **TRELISSAC –** NNI 245570101

PV du 17/01/2018 :

ARTIGUES près BORDEAUX **–** stade du Mirail 1 - NNI 330130101 **–** classé niveau 4SYE
Plaine de jeux de Blancherie 3 **–** NNI 330130203
TULLE – stade Ceuille – NNI – NNI 192720201
BRIVE – stade Pestourie – NNI 190310101

BOULAZAC – NNI 240530201 – attente rapport de visite modifié avec photos incrustées
PESSAC – NNI 333180204 – 6SYE jusqu'au 25/6/2020
LESCAR – NNI 643350101 – 5SYE jusqu'au 1/12/2022
LIMOGES – stade Bastide – NNI 870850701 – attente tests in situ
SEGONZAC - attente tests in situ
BASSENS – attente AOP ou attestation
MORLAAS – attente AOP ou attestation
POITIERS – stade St Eloi 2 – attente AOP ou attestation
THOUARS – stade Morin SYE n°5 – attente AOP ou attestation
LANGON – stade Octavin – mise aux normes des bancs (5m)
E4 conforme : **ARCACHON**
E3 conforme : **BERGERAC**, stade Campréal – **LIBOURNE**

PV du 21/2/2018 :
BOULAZAC – NNI 240530201 – classé niveau 4
La ROCHELLE – stade du Parco – 173000101 – classé niveau 4
RIBERAC – rétablit en 5SYE
BORDEAUX – salle Dauguet – NNI 330639903 – classé Futsal 2
BASSENS – LABENNE – reçu AOP ou attestation de capacité
E3 conforme : PARTHENAY – VILLENAVE d'ORNON
E4 conforme : LORMONT
Avis préalable E4 favorable : **NIEUIL l'ESPOIR – BIZANOS (PAU AGGLO)**
Avis préalable E5 favorable : BIZANOS
Avis préalable 5SYE : BIZANOS
Avis préalable 105 x 68 avec arrosage intégré : BIZANOS (en Rain Bird)

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT
CHAZELLES – Stade Les Radours 1 – NNI 160930101
Cette installation était classée **au niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en **niveau 5.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **16/11/2027**.

ANGOULEME – Stade Ma Campagne 2 – NNI 160151202
Cette installation était classée **au niveau 6** jusqu'au **15/12/2025**.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en **niveau 5.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **19/01/2028**.

ANGOULEME – Stade de Saint-Martin – NNI 160150201
Cette installation était classée **au niveau 6** jusqu'au **01/07/2019**.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en **niveau 5.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **24/01/2028**.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
ROULLET ST ESTEPHE – Stade Monplaisir – NNI 162870101
Eclairement moyen horizontal : 171 LUX
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,48
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **09/01/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
LA ROCHELLE – stade François Le Parco 1 – NNI 173000101 -
- Demande de reclassement en **niveau 4**
- Rapport de visite avec photos du 30/01/2018.
Elle transmet la demande à la CFTIS.

ST PIERRE D'OLERON – Complexe de l'Oumière 1 – NNI 173850101
Cette installation était classée **au Niveau 5 SYE** jusqu'au **15/09/2017**.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en **niveau 5 SYE.**
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **12/01/2027**.

GEMOZAC – Stade Repère Nicollle – 171720201
Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **17/02/2018**.
Elle prononce le classement de cette installation en **niveau 5** jusqu'au **12/01/2028.**

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
DOMPIERRE SUR MER – Stade Marcel Bureau 2 – NNI 171420102
Eclairement moyen horizontal : 101 LUX **(attention limite en LUX)**
Facteur d'uniformité : 0,84
Rapport Emini/Emaxi : 0,39
La Commission confirme cet éclairage en **niveau EFOOT A 11** jusqu'au **17/01/2020.**

ST PORCHAIRE – Stade Municipal – NNI 173870101
Eclairement moyen horizontal : 225 LUX
Facteur d'uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,63
Certificat conformité et contrat d'entretien fournis.
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **27/02/2020.**

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
DOMPIERRE SUR MER – Stade Marcel Bureau 1 – NNI 171420101
Eclairement moyen horizontal : 198 LUX
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **26/02/2020**

ST GEORGES LES COTEAUX – Stade Municipal – NNI 173360101
- demande de classement en E5
Eclairement moyen horizontal : 129 LUX (au lieu de 150 LUX)
Facteur d'uniformité : 0,41 (au lieu de ≥0,7)
Rapport Emini/Emaxi : 0,24 (au lieu de ≥0,4)
Pour un niveau E5, une remise aux normes est à faire
Elle classe cet éclairage en **niveau EFootA11** jusqu'au **22/11/2019.**

ST PIERRE D'OLERON – Complexe de l'Oumière 2 – NNI 173850102
Eclairement moyen horizontal : 231 LUX
Facteur d'uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4**.

ST PIERRE D'OLERON – Complexe de l'Oumière 1 – NNI 173850101
Eclairement moyen horizontal : 229 LUX
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4**.

AULNAY – Stade Roger Chapeaud 1 – NNI 170240101
Eclairement moyen horizontal : 190 LUX
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **23/11/2019.**

ROCHEFORT – Stade du Polygone 1 – NNI 172990101
Eclairement moyen horizontal : 212 LUX
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,55

La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4**.

CHADENAC – Stade Municipal – NNI 170780101
Eclairement moyen horizontal : 164 LUX
Facteur d'uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **19/01/2020.**

ST GENIS DE SAINTONGE – Stade de la Candellerie – NNI 173310101
Eclairement moyen horizontal : 204 LUX
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **19/01/2020.**

ST SULPICE DE ROYAN – Stade de Maubeuge – NNI 174090101
Eclairement moyen horizontal : 187 LUX
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **02/02/2020.**

ST TROJAN LES BAINS – Stade Daniel Bonnain – NNI 174110101
Eclairement moyen horizontal : 253 LUX
Facteur d'uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,61
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **12/01/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES
LA ROCHELLE – stade Parco – rapport de M. PRECART du 06/01/2018
Le contrôle de l'éclairage doit être fait sous 2mois par la CDTIS 17 (dossier suivi par M. COPERTINO)

ST JEAN D'ANGELY – SYE niveau 5
- Rapport de M. FOUCHE Laurent du 24/02/2018 sur la liaison vestiaires / SYE
Nous sommes sur un niveau 5SYE (R2) – liaison non obligatoire mais recommandée et éclairée. Si le portail est fermé, il ne peut y avoir contact avec le public.
Une visite sera effectuée par la CDTIS

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
BRIVE – Plaine de Jeux Tujac n° 5 – NNI 190310905
La Commission prend connaissance du dossier de demande de classement en **niveau 5.**
- AOP du 25/9/2014 pour 300 personnes debout.
- plan vestiaires
Le classement de cette installation en **Niveau 6** a été donné jusqu'en 2024**. (Vestiaire arbitres de 5m²)**

NEUVIC – stade Calary – 191480101

Cette installation n'a jamais été classée
- Demande de classement **en niveau 5.**
- Plan des équipements.
- ***Fournir AOP ou attestation de capacité signée du Maire.***

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **22/12/2027.**

OBJAT – Stade Léon Ferral – NNI 191530101
Cette installation n'a jamais été classée
- Demande de classement en niveau 5.
- Plan des équipements (l'aire de jeu ne fait que 100 x 60).
- Etudier pour 105 x 68 pour le maintien du niveau 5.
- ***Fournir Attestation de capacité ou AOP***

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **26/08/2027.**

TULLE – stade Cueille 2 – NNI 192720102
Cette installation n'a jamais été classée
- Demande de classement en niveau 5.
- Plan des équipements.
- AOP du 27/10/2014 – PV de CDS du 22/10/2014.

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **22/12/2027.**

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
BRIVE – stade André Pestourie – NNI 190310101
Cette installation est classée en **niveau 4** jusqu'au 22/12/2018.
- Rapport de visite
- Demande de reclassement

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT
LARCHE – stade Pierre Salandie - NNI 191070101
Cette installation était classée en **niveau 6** jusqu'au **2/01/2023.**
- Rapport de visite de 2013.
- Reçu la convention pour l'utilisation des vestiaires privés de niveau 5 du gymnase**.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **13/12/2027.**

TULLE – Stade Alexandre Cueille 1 **–** NNI 192720101
Cette installation (rugby) est classée en **niveau 6** jusqu'au 19/06/2019.
- Rapport de visite.
- Demande de classement en **niveau 4.**
- AOP du 27/10/2014 – PV de CDS du 22/10/2014.

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES
CHAMBOULIVE – stade Tereygeol – NNI 190370101

Contrôle de Mr Clavière sur site
L'aire de jeu mesure **105 x 60** après vérification.

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
TULLE – stade Alexandre Cueille 1 – NNI 192720101
Cet éclairage n'était plus classé pour le football
Eclairement moyen horizontal : 215 LUX
Facteur d'uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,48 (rapport trop juste)
Elle classe cet éclairage **en E5** jusqu'au **10/10/2020.**

BRIVE LA GAILLARDE – Stade André Pestourie 1 – NNI 190310101
Eclairement moyen horizontal : 289 LUX
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E3**.

BRIVE LA GAILLARDE – Stade du Stadium – NNI 190310201
Eclairement moyen horizontal : 1974 LUX
Facteur d'uniformité : 0,86
Rapport Emini/Emaxi : 0,71
Sera certainement demandé le dossier technique de l'installation.
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E1.**

NEUVIC – stade Lycée Agricole – NNI 191480201
Eclairement moyen horizontal : 109 LUX
Facteur d'uniformité : 0,75
Rapport Emini/Emaxi : 0,42
Elle classe cet éclairage **en niveau E FOOT A 11** jusqu'au **12/01/2020.**

SAINT PANTALEON DE LARCHE – stade Georges Auger 2 – NNI 192290102
Eclairement moyen horizontal : 176 LUX
Facteur d'uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,72
Elle classe cet éclairage **en niveau E5** jusqu'au **26/01/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
MEYMAC – Stade Municipal 1 – NNI 191360101
Eclairement moyen horizontal : 208 LUX
Facteur d'uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4**.

EGLETONS – Stade des Combes 1 – NNI 190730101
Cette installation était classée en **Niveau E FOOT A 11** jusqu'au **05/10/2017**
Demande de classement en niveau E5
Eclairement moyen horizontal : 151 LUX
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
Elle classe cet éclairage **en niveau E5** jusqu'au **22/02/2020.**

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
BONNAT – Stade Charles Chareille – NNI 230250101
Cette installation n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau 5** et des documents transmis :
- Imprimé de classement
- rapport de visite
Il faut fournir le PV de la Commission de Sécurité.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **28/09/2027**.

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
LA SOUTERRAINE - stade P. Sauvage – NNI 231760101
- Reçu certificat CONSUEL du 10/7/2014
- Entretien par service technique

L'ensemble sera officialisé au contrôle 2018.

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
AUZANCES – stade Paul Vozelle – NNI 230130101
Eclairement moyen horizontal : 214 LUX
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Elle classe cet éclairage **en niveau E5** jusqu'au **22/02/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
BOULAZAC - Stade Lucien Dutard 1- NNI 240530201
- reçu rapport de visite avec photos de M. Chamoulaud
Transmis à la CFTIS pour classement.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
PRIGONRIEUX - Stade Municipal - NNI 243400101
Eclairement moyen horizontal : 213 Lux
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,60
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4.**

BERGERAC - Stade LE BARRAGE PONT ROUX 3 - NNI 240370403
Eclairement moyen horizontal : 240 Lux
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4.**

ST LEON SUR L'ISLE - Stade DU BOURG - NNI 244420201
Eclairement moyen horizontal : 156 Lux
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Elle classe cet éclairage **en Niveau E5** jusqu'au **05/01/2020.**

LAVALADE - Stade R.CASTANET - NNI 242310101
Eclairement moyen horizontal : 164 Lux
Facteur d'uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,69
Elle classe cet éclairage **en Niveau E5** jusqu'au **19/01/2020.**

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES
SARLAT LA CANEDA - Gymnase Plaine des Sports – NNI 245209901
Cette salle n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FUTSAL 2** et des documents transmis :
- A.O.P du 15/12/2011- PVCDS du 09/12/2011
Elle propose le classement de cette installation en **niveau FUTSAL 2** jusqu'au 02/02/2028. (Envoyé FFF)
ECLAIRAGE :
Demande de classement **Niveau E Futsal 2**
Eclairement moyen Horizontal : 587 lux
Facteur d'uniformité : 0,68
Rapport EMini/Emaxi : 0,48
Elle propose le classement de cette installation en **niveau E FUTSAL 2** jusqu'au **02/02/2028**. (Envoyé FFF)

MONPONT MENESTEROL- Gymnase Cousset – NNI 242949903
Cette salle n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FUTSAL 3** et des documents transmis :
- A.O.P du 28/10/2010- PVCDS du 25/03/2015-
Elle classe cette installation en **FUTSAL 3** jusqu'au **12/01/2028.**
ECLAIRAGE :
Demande de classement **Niveau E Futsal 3**
Eclairement moyen horizontal : 371 lux
Facteur d'uniformité : 0.76
Rapport EMini/Emaxi : 0,63
Elle propose le classement de cette installation en **E FUTSAL 3**. (Envoyé FFF)

BERGERAC - Gymnase L. Aragon – NNI 240379904
Cette salle n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 3** et des documents transmis :
- A.O.P du 08/09/1999- PVCDS du 1/09/2014-
Elle classe de cette installation en **FUTSAL 3** jusqu'au **30/01/2028**.
ECLAIRAGE :
Demande de classement Niv E Futsal 1
Eclairement moyen horizontal : 789 lux
Facteur d'uniformité : 0.81
Rapport EMini/Emaxi : 0,62
Elle propose le classement de cette installation en **niveau E FUTSAL 1**. (Envoyé FFF)

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
PESSAC – Stade Bellegrave 3 **–** NNI 333180203
Cette installation n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau foot à 8**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Foot à 8** jusqu'au **08/01/2028.**

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
LIBOURNE - Stade J.A. MOUEIX - NNI 332430101
Cette installation était classée jusqu'au **26/02/2018**
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 2** et documents transmis
Visite effectuée le 28/02/2018 par MM. BARRIERE (CFTIS) et GUICHARD (CRTIS)
- AOP du 29/10/2017
- PV de CDS du 10/10/2017
- AHP du 10/10/2017
Rapport de visite du 28/02/2018
Transmis à la CFTIS pour reclassement.
En attente retour signature du dossier par la municipalité.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT
ST MEDARD D'EYRANS - Stade de la BUGONNE 1 - NNI 334480101
Cette installation était classée au niveau 4 jusqu'au 22/12/2017
Dans l'attente de réalisation des travaux demandés répondant à la règlementation FFF.
Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **22/12/2027**.

SALLES - Stade J.P. RODRIGUEZ- NNI 334980101
Cette installation était classée au **niveau 6** jusqu'au **22/12/2017**
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **20/12/2027.**

LUDON MEDOC – Stade J.L. METAYET - NNI 332560101
Cette installation était classée au **niveau 6** jusqu'au **21/11/2017**
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **21/11/2027.**

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye
2.4 CHANGEMENT NIVEAU
2.5 TESTS IN SITU

3. RETRAITS DE CLASSEMENT
PV CDTIS de la Gironde du 01/02/2018 : confirmé par CRTIS du 13/02/2018. (Envoyé FFF pour retrait classement des terrains)
AVENSAN - Stade R. Sabourdin - NNI 330220101
N'existe plus, maison d'habitation.

ANDERNOS LES BAINS - Stade Jean-Marcel Despagne - NNI 330500201
N'existe plus, Super Marché.

CAVIGNAC - Stade Municipal - NNI 331140101
N'existe plus, maison de retraite.

LA LANDE DE FRONSAC - Stade Municipal - NNI 332190102
N'existe plus.

MARCILLAC - Stade Municipal - NNI 332670101
Urbanisation sur ce terrain.

RAUZAN - Stade du Collège - NNI 333500201
Terrain réservé au Collège.

ROMAGNE - Stade Municipal - NNI 333580101

N'existe plus.

SADIRAC - Parc des Sports n°2 **–** NNI 333630102
Terrain synthétique des écoles.

ST ANDRE DE CUBZAC - Stade de la Piscine **-** NNI 333660101
Terrain réservé au Collège.

ST ANDRE DE CUBZAC - Plaine de Jeux du Peyrat n°1 **-** NNI 333660201
N'existe plus, LGV.

ST ANDRE DE CUBZAC - Plaine de Jeux du Peyrat n°2 **-** NNI 333660202
N'existe plus, LGV.

ST AVIS ST NAZAIRE - Stade Municipal - NNI 333780101
N'existe plus.

ST GERMAIN DE LA RIVIERE - Stade Barrail du Touraine - NNI 334140101
Terrain vendu à un particulier.

ST LOUBES - Complexe Sportifs 5 Ter - NNI 334330205
N'existe pas.

ST MEDARD DE GUIZIERES - Les Pradettes **–** NNI 334470201
N'existe plus.

ST MEDARD DE GUIZIERES - Stade du Guâ - NNI 334470202
Plus de Football, terrain attribué au Rugby.

ST PAUL - Stade de Football - NNI 334580101
Plus de Football (Plus de buts…).

STE TERRE - Stade de Brondeau n°2 - NNI 334850102
N'existe plus.

VIRSAC - Stade Municipal - NNI 335530101
Urbanisation sur ce terrain (Lotissements).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
LORMONT – Stade Christophe DUGARRY – NNI 332490401
Eclairement moyen horizontal : 227 Lux
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4.**

LE BOUSCAT - Stade STE GERMAINE - NNI 330690101
Eclairement moyen horizontal : 432 Lux

Facteur d'uniformité : 0,86
Rapport Emini/Emaxi : 0,73
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E3.**

ST MEDARD EN JALLES - Stade MONPLAISIR 1 - NNI 334490101
Eclairement moyen horizontal : 227 Lux
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E3.**

LEGE CAP FERRET - Stade L GOUBET - NNI 332360101
Eclairement moyen horizontal : 237 Lux
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4.**

ST MEDARD DE GUIZIERES – Stade A.VACHER - NNI 334470101
Eclairement moyen horizontal : 200 Lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E4.**

ST AUBIN DE MEDOC - plaine des sports – Stade René Escrarret - NNI 333760101
Eclairement moyen horizontal : 142 Lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,40
Attention, le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont limites.
Elle classe cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **05/02/2020.**

GUJAN MESTRAS - Stade CHANTE CIGALE N°3 - NNI 331990103
Eclairement moyen horizontal : 196 Lux
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Elle classe cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **08/01/2020**.

VILLENAVE D'ORNON – Stade Alain Roche 1 – NNI 335500101
Eclairement moyen horizontal : 388 LUX
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Attention, le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont limites.
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E3**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES
LE HAILLAN – Halle Multisports BEL AIR 2 - NNI 332009901
Cette salle n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 4** et des documents transmis :
- visite du 09/11/2017 effectuée par Mr BARRIERE (CRTIS)
- A.O.P du 06/10/2017.
Elle classe cette installation en **FUTSAL 4** jusqu'au **09/11/2027**.

BORDEAUX - Salle Jean DAUGUET – NNI 330639903
Cette salle n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 1** et des documents transmis :
- rapport de visite du 30/01/2018 effectuée par Mr BARRIERE (CRTIS)
- A.O.P du 19/05/2000- PVCDS du 14/06/2017- AHP du 24/03/2000.
Elle propose le classement de cette installation en **FUTSAL 1** jusqu'au **30/01/2028**. (Envoyé FFF)

MERIGNAC – Gymnase Bourran - NNI 332819901
Cette salle était classée en niveau **FUTSAL 3**.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 2** et des documents transmis :
Elle donne un avis favorable et transmet à la CFTIS pour un classement en **FUTSAL 2.**

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS
CHAMADELLE – Stade Pierre GEAI - NNI 331240101
Reçu AOP en date du 11/09/2002.

LE TEICH – Parc des Sports 2 – NNI 335270202
Reçu AOP en date du 16/04/1999.

BELIN BELIET – Stade de Suzon – NNI 330420201
Reçu AOP en date 12/01/2018.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES
BORDEAUX – stade Antennes du Lac N°23
- Rapport de M. CAZALA Claude sur un match U16R1 du 25/20/2018
L'équipement est classé niveau 6 et doit avoir obligatoirement une main courante minimum coté vestiaires (Est notée pourtant sur Foot2000). Les bancs de touche et la sécurisation vestiaires / aire de jeu ne sont que recommandés.

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
ST PAUL LES DAX - Stade AURUS - NNI 402790201
Cette installation n'était plus classée.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5**.
Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **06/03/2028.**

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT
TARTAS – Parc Hourritiot 1 - NNI 403130101
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau 4**.
Elle donne un avis favorable et transmet le dossier à la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
DAX – Stade A.DARRIGADE 2 – NNI 400880102
Eclairement moyen horizontal : 120 LUX
Facteur d'uniformité : 0,83
Rapport Emini/Emaxi : 0,64
Attention niveau moyen lux limite
La Commission classe cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **08/02/2020.**

MONT DE MARSAN – Stade ARGENTE – NNI 401920101
Eclairement moyen horizontal : 385 LUX
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour un éclairage en **niveau E3.**

ST MARTIN D ONEY – Stade A.VIVES – NNI 402740101
Eclairement moyen horizontal : 195 LUX
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,44
Elle classe cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **16/01/2020**.

MONT DE MARSAN – Stade R.BATBY – NNI 401920301
Eclairement moyen horizontal : 155 LUX
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,44
Elle classe cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **11/01/2020**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES
ST PANDELON - HALL des SPORTS - NNI 402779901
Cette salle n'était classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 4** et des documents transmis
Elle classe cette installation en niveau **FUTSAL 4** jusqu'au **19/02/2028.**
ECLAIRAGE :
Demande de classement **Niv E Futsal 4**
Eclairement moyen horizontal : **120 lux (il doit être de 200 lux pour une mise en service et 160 lux pour le maintien)**
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport EMini/Emaxi : 0,66
La Commission ne peut donc pas classer l'éclairage.

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
GONTAUD - Stade de l'hippodrome - NNI 471100101
Eclairement moyen horizontal : 103 LUX
Facteur d'uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
La commission classe cette installation en **niveau EFoot à 11** jusqu'au **07/02/2020.**

MARCELLUS Stade S. ROUSSET NNI 47 156 0101
Eclairement moyen horizontal : 105 LUX
Facteur d'uniformité : 0,67
Rapport Emini/Emaxi : 0,42
La Commission propose le classement en **niveau EFoot à 11** jusqu'au **12/02/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
BOE – Stade Cancelles 1 – NNI 470310101
L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E Entraînement** jusqu'au **07/07/2017.**
Reçus le certificat de conformité et le contrat d'entretien.

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT INSTALLATION FUTSAL

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS
LABENNE - Stase Robert Dicharry 1 – NNI 401330101
Reçu Attestation de capacité de la Mairie en date du 02 Janvier 2018.
Transmis à la CFTIS.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
ASSAT – Stade Municipal 2 - NNI 640670102
Cette installation n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 6**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 6** jusqu'au **06/03/2028.**

ST JEAN LE VIEUX - Stade Plaine Des Sports Annexe 1- NNI 644840101

Cette installation n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau Foot à 11**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Foot à 11** jusqu'au **06/03/2028**

ORTHEZ – Stade STE SUZANNE 1- NNI 644300501
Cette installation n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **06/03/2028.**

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
ST JEAN LE VIEUX - Plaine des sports 2 - NNI 644840102
Cette installation était classée au **niveau 5** jusqu'au **13/12/2017**
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **13/12/2027**

ORTHEZ – Stade STE SUZANNE 2- NNI 644300502
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 6**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 6** jusqu'au **06/02/2028.**

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT
ANGLET – Stade CHOISY - NNI 640240201
Cette installation est classée **Niveau 5 SYE** jusqu'au **21/02/2026**
La municipalité souhaite un **Niveau 3 SYE**.
Apres visite faite le 25/01/2018 par M. BARRIERE (CRTIS)
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement et des documents transmis :
- Plan masse terrain
- Plan vestiaires
- AOP
- PV CDS
- Test in-Situ (Labosport)

Réalisation des travaux demandés dans le rapport de visite (photos à l'appui)
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour le classement de cette installation en **Niveau 3 SYE**.

CARRESSE -CASSABER - Stade FONFON AGUER 2- NNI 641680102
Cette installation était classée au **niveau 6** jusqu'au **30/08/2021**
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **06/03/2028.**

ARBUS - Stade Municipal- NNI 640370101
Cette installation était classée au **niveau 6** jusqu'au **10/07/2017**
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **06/03/2028.**

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT
LAROIN – Stade Municipal – NNI 643150101
Reçu courrier de la Mairie attestant que les terrains ne servent plus qu'à la pratique du Rugby.

BAYONNE –S tade Jean DAUGER 2 – NNI 641020102
Reçu courrier de la Mairie attestant que le terrain ne sert plus qu'à la pratique du Rugby.

PAU – Stade de l'Ousse des Bois 1 – NNI 644450301
Reçu courrier de la Mairie attestant que le terrain ne sert plus qu'à la pratique du Rugby.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
BIZANOS – Complexe Pau Béarn Pyrénées STADE DU HAMEAU IDRON 1 – NNI 641320101
- Dossier pelouse 105 x 68 avec arrosage intégré (donné le type d'arroseur utilisé)
Transmis à la CFTIS

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
**BIZANOS – ** Complexe Pau Béarn Pyrénées STADE DU HAMEAU IDRON 2 – NNI 641320102
- Dossier SYE 105 x 68 pour niveau 5SYE
Transmis à la CFTIS

4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES ou CREATION
**BIZANOS – ** Complexe Pau Béarn Pyrénées STADES DU HAMEAU IDRON 1 ET 2– NNI 641320101 et 0102
- Dossier vestiaires pour **niveau 3 et 5**
Transmis à la CFTIS

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES
BAYONNE – Stade de la Floride 1 – NNI 641020701
Reçu rapport de visite de la CRTIS du 24/11/2017.

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

**BIZANOS – ** Complexe Pau Béarn Pyrénées STADE DU HAMEAU IDRON 1 – NNI 641320101
- Dossier **E3**
Transmis à la CFTIS

**BIZANOS – ** Complexe Pau Béarn Pyrénées STADE DU HAMEAU IDRON 2 – NNI 641320102
- Dossier **E5** pour
Elle donne un avis favorable pour un **E5** (vu par la CFTIS).

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES
HASPARREN – Stade Chapitaléa 1 – NNI 642560101
Reçus le certificat de conformité et contrat d'entretien.
Cet éclairage est classé en **niveau E5** jusqu'au **18/10/2019.**

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES
PAU – rapport de l'arbitre **M. GNANHOUA Ludovic** sur L'éclairage du **stade Escudé.**
- Eclairage défaillant : la décision de jouer ou pas lui appartient. La priorité est la sécurité des acteurs du jeu.
- Problème de douches et chauffage (problème déjà évoqué). Une décision devra être prise par la Commission des Championnats et la CRTIS.

BAYONNE – stade Floride 1 - NNI 641020701
Rapport de Mr Ducasse sur les équipements
- Le dossier entré sur Foot2000 est donc non conforme
Pour rappel, pour un niveau 5SYE, le couloir sécurisé et le parking sont recommandés et non obligatoires.

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
BRESSUIRE – Stade de la Frérie - NNI 790490301
Cette installation était classée au **niveau 5** jusqu'au **24/08/2016**
La Commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 5**.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **13/02/2028**

CERIZAY – Stade Raoûl Giraudo - NNI 790620102
Cette installation était classée au **Niveau 5 SYE** jusqu'au **21/09/2014**
La Commission prend connaissance de la demande de classement **Niveau 5 SYE**.
Rapport de visite.
Elle transfert la demande de classement à la CFTIS.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye
2.4 CLASSEMENTS INITIAUX

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
BRESSUIRE - Stade Alain Metayer 2 - NNI 790490102
Cet éclairage était classe en niveau E5
Eclairement moyen horizontal : 56 LUX
Facteur d'uniformité : 0,17
Rapport Emini/Emaxi : 0,076
Les niveaux étant trop faibles – **Interdit en compétitions officielles**
La commission classe cette installation en **niveau EEntraînement** jusqu'au **12/02/2020.**

6.4 AVIS PRÉALABLES
LA CRECHE – stade Georges Groussard – NNI 790480101
- Restructuration de l'aire de jeu 105 x 68 ceinturée par une piste de 5 couloirs
- Dégagements conformes
- Bancs 5m et 1m50
- Arrosage intégré en Rain Bird

Elle donne un avis favorable concernant uniquement l'aire de jeu.

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZONS EN HERBE
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES
POITIERS – stade de St Eloi 2 – NNI 861941202
Reçu les tests in situ dits conformes du 23/11/2017.
Transmis à la CFTIS pour confirmation en **5SYE.**

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
CHATELLERAULT – gymnase du Sanital – NNI 860669901
Contrôle du 22/02/2018
Eclairement moyen horizontal : 269 LUX
Facteur d'uniformité : 0,66
Rapport Emini/Emaxi : 0,47
Elle classe cette installation en **EFUTSAL 4** jusqu'au **22/02/2020**.

ANTRAN – stade Claude Charlot 1 – NNI 860070101
Contrôle du 20/02/2018
Eclairement moyen horizontal : 220 LUX
Facteur d'uniformité : 0,7
Rapport Emini/Emaxi : 0,5
Attention facteur d'uniformité limite.
Elle classe cet éclairage en **niveau 5** jusqu'au **20/02/2020.**

LA ROCHE POSAY – Stade du Breuil 1 – NNI 862070101
Eclairement moyen horizontal : 148 LUX
Facteur d'uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
La Commission confirme cet éclairage en **niveau E5** jusqu'au **22/02/2020.**

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES
NIEUIL l'ESPOIR – stade municipal – NNI 861780101
Projet **E4** à 266 lux – 0,76 – 0,62 Mâts de 22m (8 / 18m)
Transmis pour avis à la CFTIS.

AVANTON – stade le clos de Beaumont – NNI 860160101
Création des **vestiaires niveau 5** (3 vestiaires de +20m² - arbitres de 8m²)
Projet conforme.

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES
GENCAY – gymnase du Collège – NNI 861039901
Cette installation n'a jamais été classée
- Rapport de visite.
- Demande de classement.
- Relevé d'éclairage classé EFutsal 4 à 169 lux.

Elle classe cette installation en **Futsal 4** jusqu'au **15/01/2028**

POITIERS – Gymnase des Sables – NNI 861949902
Cette salle n'était pas classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **FUTSAL 4**
Elle prononce le classement de cette installation en **FUTSAL 4** jusqu'au **15/01/2028**.

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL
1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE
2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE
4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
4.3 ARROSAGES
4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES
5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES
AIXE SUR VIENNE – stade Jean Jarraud 1 – NNI 870010101
Reçu courrier de la Mairie – Pris note.

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES
6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES
RILHAC RANCON – rapport du 7/12/2017 de M. ROULON Max sur le banc de touche délégué.
Il n'est que recommandé en niveau 5 (D1 à N2) – la remarque avait déjà été faite.

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-Verbal validé le 15/03/2018 par Le Secrétaire général, Luc RABAT »